

FICHE INTENDANCE ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

DEMI PENSION

EXTERNE (cocher la case correspondante)

NON : PRÉNOM : NE(E) LE :

CLASSE :

RESPONSABLE LÉGAL FINANCIER : NOM : PRÉNOM :

LIEN DE PARENTÉ : Père Mère Membre de la famille Famille d'accueil
(cocher la case correspondante)

Profession du responsable financier : Employeur :

Adresse du domicile du responsable financier :

.....

TÉLÉPHONE FIXE : TELEPHONE PORTABLE :

Adresse mail :

ÉLÈVE BOURSIER ANNÉE SCOLAIRE PRÉCÉDENTE : oui non

Si non, une demande de bourse a-t-elle été déposée ? oui non

(cocher les cases correspondantes)

Cette fiche d'inscription accompagnée d'un relevé d'identité bancaire complet (RIB) pour les boursiers, doit impérativement être rendue au plus tard le jour de l'inscription. Tout élève qui n'aura pas rendu sa fiche sera considéré comme externe et ne pourra pas déjeuner au restaurant scolaire.

Les familles ont la possibilité de choisir entre 3 forfaits par semaine :
Forfait 3 jours Forfait 4 jours Forfait 5 jours

Le choix s'effectuera impérativement à la rentrée de septembre selon l'emploi du temps de votre enfant. A défaut, l'élève ne pourra déjeuner qu'en réglant ses repas sur place.

L'inscription est annuelle. Un changement de statut pour le trimestre suivant ne sera examiné que si la famille adresse une demande écrite au chef d'établissement 1 semaine au moins avant la fin du trimestre.

Le découpage de l'année scolaire en période est le suivant :

- 1^{er} trimestre : Du 05 septembre au 16 décembre (vacances de Noël)
- 2^{ème} trimestre : Du 03 janvier au 31 mars
- 3^{ème} trimestre : 1^{er} avril ⇨ à la fin de l'année scolaire

Le règlement s'effectue à réception de l'avis aux familles, une fois par période. Vous disposez alors de 15 jours pour régler par chèque à l'ordre de AGENT COMPTABLE DU LYCEE JEAN MOULIN soit en espèces, soit par virement. Faute d'un règlement dans les délais impartis, une procédure de recouvrement sera engagée systématiquement.

En cas de problèmes financiers, veuillez contacter rapidement le Service Gestion du lycée pour constituer un dossier d'aide du Fonds Social. Cette aide pourra être attribuée chaque trimestre en fonction des ressources, via la commission fonds social.

Date et signature du responsable



Greta - Cfa
Formation | Accompagnement | Apprentissage

**Lycée des métiers
Jean MOULIN**

**GRETA-CFA
Henry ROL-TANGUY**

Secrétariat de direction
Aline HAUVUY

Le proviseur
Le directeur
Thierry MATTEI

Le proviseur adjoint
Le directeur adjoint
Christian BOUTELOUP

Téléphone
04 42 06 24 03
Fax
04 42 06 14 46

Courriels
ce.0130150t
@ac-aix-marseille.fr

Lycée professionnel
1 boulevard Marcel Cachin
13110 PORT DE BOUC

GRETA-CFA
15 rue Marx Dormoy
13110 PORT DE BOUC

Agrafer le RIB
ici